



Pourquoi léguer à l'Eglise ?

Le choix est vaste pour aider les plus démunis à travers des associations caritatives. Le legs à l'Eglise est cependant d'une autre nature :

Il permet à l'Eglise de fonctionner, tout simplement.

Il est un témoignage de notre attachement, de notre appartenance à cette Eglise, et de notre souci de la soutenir.

C'est une garantie pour l'avenir de notre Eglise et pour les générations qui nous suivent.

Il est, pour ceux qui nous entourent, une affirmation de notre foi, de nos convictions profondes, de nos choix et de nos priorités.

Le legs à L'Eglise est un acte spirituel, une oeuvre de transmission de ce qui a donné du sens à sa vie.

A noter : Le legs à l'Eglise est exonéré de tout droit de succession

En savoir plus

Demande de brochure Legs, Donations et Assurances-vie :

Je souhaite recevoir en toute confidentialité et sans engagement des informations concernant les Legs, Donations et Assurances-vie. Pour cela, j'envoie un email à l'économiste du diocèse Contact